BULLETIN D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE BARDONNEX nº 99 février 2022

Commune de Bardonnex

EDITO

Suppression de la taxe professionnelle communale
Conséquences pour Bardonnex

Vous avez très probablement déjà pu lire plusieurs articles de presse concernant l'aboutissement d'une initiative populaire cantonale visant à la suppression de la taxe professionnelle communale (TPC). Cette initiative a récolté 7'764 signatures (dont 6'267 ont été contrôlées et 5'413 validées). Elle a été déposée auprès du Service des votations et élections le 12 août 2021. Vous serez donc appelés à vous prononcer sur cet objet lors d'une votation cantonale à une date encore indéterminée.

De quoi s'agit-il et quelles en sont les conséquences pour la Commune de Bardonnex ?

En préambule, il convient de rappeler que la taxe professionnelle communale est un impôt qui a été institué à la fin du XVIII[e] siècle par Napoléon. Elle s'intitulait à l'époque « contribution des patentes ». C'est en 1887 qu'elle prend le nom de taxe professionnelle.

Cet impôt découle de la loi générale sur les contributions publiques (LCP) qui détermine l'objet de la taxe et les conditions d'assujettissement. La TPC est établie sur la base de trois éléments:

1) le chiffre d'affaires moyen des deux dernières années,

2) le loyer moyen des locaux et terrains et

3) l'effectif moyen des employés.

Les dispositions concrètes, dont les "coefficients applicables au chiffre des affaires", sont quant à elles régies par le règlement d'application de la loi (RDLCP).

Les initiants affirment que la TPC est injuste, qu'elle est un frein à l'emploi dans le Canton de Genève et qu'elle engendre un coût administratif élevé (en comparaison des recettes qu'elle génère). Ces affirmations sont inexactes, du moins pour nombre de communes genevoises.

S'agissant la Commune de Bardonnex, la TPC représente une recette d'environ Fr. 130'000.- par année, recette qui revient directement à la Commune, et engendre un coût administratif de l'ordre de Fr. 9'000.- seulement.

Pour l'ensemble des communes genevoises, cet impôt apporte des recettes fiscales de plus de 200 millions. Pour certaines de ces communes, la TPC représente

suite en page 2

· Centre aéré de Compesières p. 3
· Atelier "Première déclaration d'impôt" + "Chéquier culture" p. 5

suite de la page 1

plus de 10% de leurs recettes. Si cet impôt venait à être supprimé, plusieurs communes ne pourraient plus participer dans la même mesure au fonds de péréquation intercommunale de sorte que cela générerait pour les communes "moins riches", un manco en termes de finances publiques et, partant, l'obligation de renoncer à certaines prestations en faveur de leurs habitants.

Pour l'année 2022 et grâce notamment à la TPC, la Commune de Bardonnex va toucher Fr. 121'000.- de la péréquation financière intercommunale (LRPFI). Si cette taxe devait être abandonnée, la part dont Bardonnex bénéficierait serait moindre. Il s'agirait alors, pour notre commune, d'une "double peine".

Il est important de rappeler que les communes font actuellement face à d'importantes augmentations de leurs charges du fait du développement attendu de leurs prestations, notamment dans le domaine préscolaire et parascolaire. Pour Bardonnex, plusieurs projets vont impacter les budgets communaux, tels que l'augmentation du nombre de places de crèches souhaité dès l'automne 2023 et la réalisation d'une nouvelle école.

De manière plus large, la TPC permet de financer des services de la collectivité publique et d'offrir des prestations à la population (ouverture de la filiale postale, abonnements TPG, subventions aux associations, travaux sur les infrastructures communales, etc.)

En raison des conséquences négatives pour la commune, l'Exécutif de Bardonnex a décidé, comme la majorité des magistrats des communes genevoises, de ne pas soutenir l'initiative visant à l'abolition de la taxe professionnelle communale.

Béatrice Guex-Crosier, maire

Information aux jeunes de la commune de Bardonnex

Jobs d'été

La mairie de Bardonnex engage **des jeunes motivés et prêts à assurer les travaux de nettoyage de l'école et du centre communal de Compesières** durant l'été.

- Si tu résides sur la commune de Bardonnex,
- Si tu as entre 16 ans révolus et 20 ans,
- Si tu es libre du 4 au 15 juillet 2022 et disposé à travailler pour une période de quinze jours,

N'hésite pas à nous envoyer ta candidature **d'ici au 30 mars 2022** *à l'adresse suivante :*
Mairie de Bardonnex
99, route de Cugny
1257 Compesières
ou encore par courriel :
info@bardonnex.ch

Attention : selon l'évolution des recommandations sanitaires, le maintien des jobs d'été pourrait être remis en question d'ici au mois de juin.

Message de prévention à l'attention des Seniors

Attention aux fausses annonces et arnaques téléphoniques.

En cas de doute, n'hésitez pas, raccrochez et appelez la police cantonale genevoise au n°117

CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 8 février 2022, le Conseil municipal a :

- ouvert un crédit d'étude de CHF 135'000.- destiné à examiner le développement d'un projet immobilier situé route de Foliaz n°6,
- ouvert un crédit d'étude de CHF 30'000.- destiné à examiner le bassin versant des lieux-dits Champ-de-la-place, Checande, Fémé, les Essertets et la Peutasse,
- ouvert un crédit de CHF 25'000,- destiné à la pose d'une double barrière au chemin des Rupières et à l'aménagement de mesures routières d'accompagnement,
- ouvert un crédit de réalisation de CHF 2'710'000,- destiné à la transformation d'un terrain de football en herbe en terrain synthétique avec éclairage, au remplacement de l'éclairage existant du terrain A, ainsi qu'à l'assainissement de la zone de parking adjacente,
- voté favorablement une motion pour une formation des élu.es aux causes et conséquences du changement climatique et à ses enjeux,
- adopté la résolution permettant à la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement d'acquérir l'unité PPE n°3353-4 – bien-fonds n°3353 – (ex)local de poste.

Les quatre premières décisions sont soumises à délai référendaire.

CENTRE AÉRÉ DE COMPESIÈRES

Les inscriptions pour le centre aéré 2022, qui se déroulera aux dates et lieux mentionnés ci-dessous, sont ouvertes.

Dates :

- **Semaine 1** : Du 4 au 8 juillet 2022 (8-12 ans)
  Au hangar de Compesières
- **Semaine 2** : Du 11 au 15 juillet 2022 (5-8 ans)
  Au hangar de Compesières
- **Semaine 3** : Du 8 au 12 août 2022 (8-12 ans)
  Ecole de Troinex
- **Semaine 4** : Du 15 au 19 août 2022 (5-8 ans)
  Ecole de Troinex

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur *www.bardonnex.ch*, rubrique « Spécial Jeunes », et l'envoyer par courrier postal dès maintenant à l'adresse mentionnée.

Contact : Association du Centre aéré de Compesières
p.a. Chantal Ditzoff Trentin (Présidente),
22 rte Foliaz, 1257 La Croix-de-Rozon
Tél : +41 (0)79 210 54 86

ASSOCIATION ARTISTES ARTISANS BARDONNEX

L'exposition de l'association des artistes et artisans de Bardonnex se tiendra à Compesières les 9 et 10 avril 2022

Vous êtes artisan, artiste ou créateur, quel que soit votre domaine, vous souhaitez exposer et vendre vos œuvres : **Faites-le nous savoir**

Informations et inscriptions :
Pierre Crisinel, 12a, chemin Babel 1257 Bardonnex
Tél. 079 601 74 30 / mail pierre.crisinel@bluewin.ch

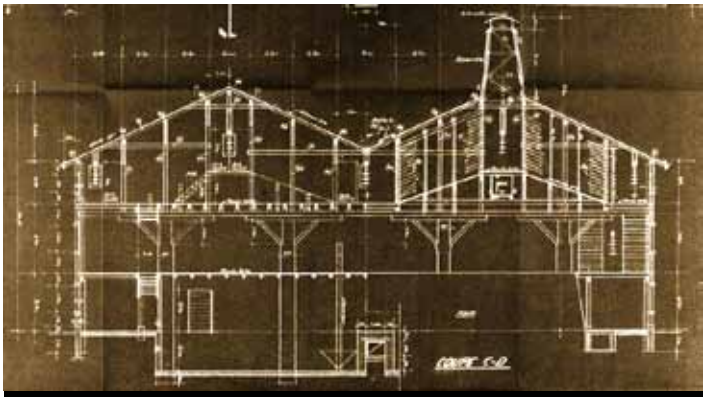

Exposition avec projection d'un documentaire inédit : LA TUILERIE DE BARDONNEX

Vernissage Samedi 9 avril 2022 à 11 h 00

Samedi 9 avril de 10 h à 19 h
Dimanche 10 avril de 10 h à 18 h
Salle communale de Compesières
Route de Cugny 99 - 1257 Compesières

Avec de l'escalade en falaise, des traversées d'arêtes rocheuses, des ascensions de sommets enneigés ou des bivouacs sous les étoiles, les camps de *La Cordée* sont l'occasion pour adolescentes et adolescents de découvrir la haute montagne et de vivre de belles aventures dans un esprit convivial et communautaire. Les deux camps de trois semaines sont destinés aux débutant·e·s tout comme aux plus expérimenté·e·s, et sont encadrés par des guides de haute montagne ainsi que par des monitrices et moniteurs *Jeunesse et Sport*. Le camp est principalement basé à Evolène, au cœur des Alpes valaisannes.

MOBILITÉ DOUCE

Cartes journalières CFF

La commune de Bardonnex a souscrit 2 abonnements annuels CFF qui vous permettent, de voyager, à une date précise, en train, en bus et en bateau, sur tout le réseau suisse. **Ces cartes journalières sont vendues au prix de CHF 43.-.**

Pour bénéficier de ce service, nous vous conseillons de téléphoner à la mairie afin de réserver votre/vos carte-s journalière-s pour la date souhaitée. Puis, dans un délai de 10 jours ouvrables, de passer à la mairie pour prendre le-s billet-s et régler le montant dû. Une fois le délai écoulé, les cartes sont remises en vente. **Une précision : une carte n'est valable que pour le jour souscrit; passé celui-ci, la carte devient caduque et aucun remboursement n'est possible.**

Pour information, les cartes journalières CFF du week-end sont exclusivement réservées aux habitants de la commune de Bardonnex.

Médailles pour chiens 2022

Les marques de contrôle 2022 sont disponibles à la mairie. **Les propriétaires de chiens, âgés de plus de six mois, doivent l'acquérir d'ici au 31 mars.**
Pour l'obtention de cette dernière, les documents suivants devront être présentés :

- Enregistrement ANIS (puce électronique ou tatouage)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Carnet de vaccination avec immunisation contre la rage **valide**
- **Si astreint**, attestation de suivi de cours théorique et pratique

Un émolument de CHF 10.- par médaille délivrée sera perçu par la commune de Bardonnex.

Calendrier communal 2023, on compte sur vous !!

La commission environnement et développement durable qui s'occupe, comme chaque année, d'illustrer le calendrier communal, souhaite vous mettre à contribution.

Le thème de l'édition 2023 sera « Le charme de notre commune sous l'œil de ses habitants ».

Vous souhaitez participer? Alors envoyez-nous sans plus tarder vos plus belles photos, de préférence au format paysage et de la meilleure définition possible (idéalement 300dpi au format A4 (ou 3500 x 2500 pixels environ).

Les photos doivent être de votre propriété et libre de droits ! Ajoutez votre nom, prénom, un petit descriptif de votre cliché et c'est parti !

La commission effectuera la sélection des photographies.

A envoyer à : info@bardonnex.ch avec la mention « Calendrier 2023 », au plus tard le 1er septembre 2022

Bal du Carnaval

Mardi 1er mars 2022 de 14h00 à 16h30

Au CAD, Route de la Chapelle 22-1212 Grand-Lancy
Avec l'orchestre Jesus GARCIA
Entrée libre
Boissons et crêpes en vente
Venez déguisés !

Inscriptions nécessaires et limitation des places en fonction des normes sanitaires en vigueur
Tél : 022 420 42 80

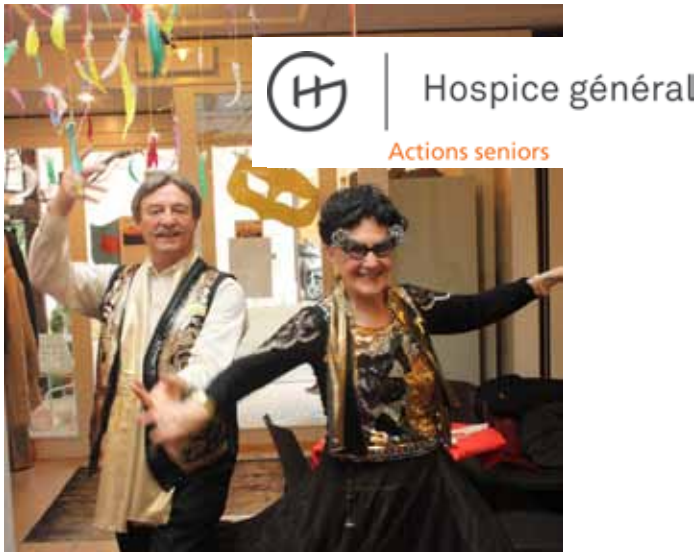

FESTIVERBANT
ROCK À LANDECY GENÈVE

Vous habitez la belle commune de Bardonnex et vous êtes passionné de musique, plus particulièrement de rock and roll mais aussi de convivialité.

Si vous souhaitez vous investir dans une association en tant que bénévole, pourquoi ne pas rejoindre Festiverbant, association de la commune créée en 1999.

Festiverbant est le plus grand festival rock open air du canton qui se déroule traditionnellement le week-end qui précède la rentrée scolaire au mois d'août.

N'hésitez pas à nous contacter afin de pouvoir vous rencontrer et vous donner tous les renseignements que vous souhaiteriez !

Sylviane Schrag : 076 571 55 89

Si tu as entre 18-25 ans, viens remplir ta 1ère déclaration d'impôts avec un spécialiste, ce sera plus facile et tu gagneras du temps !

N'hésite pas, rejoins l'atelier qui aura lieu à Champ Ravy à Plan-les-Ouates. Deux sessions sont proposées : les mercredis 9 ou 16 mars de 18h à 19h30.

Ces ateliers sont ouverts aux jeunes de la commune de Bardonnex.

Pour t'inscrire : https://www.plan-les-ouates.ch/pages/la-commune/action-communautaire-et-aide-individuelle/permanences/permanence-impots/atelier-premiere-declaration-dimpots

Ce chéquier permet à son détenteur ou sa détentrice de bénéficier gracieusement de bons de réduction d'une valeur de CHF 10.- chacun, à faire valoir dans les nombreuses institutions culturelles partenaires. Ils peuvent être utilisés individuellement ou cumulés.

Nouveau : le détenteur du chéquier à la possibilité d'inviter quelqu'un à condition qu'il soit également présent.
Il s'adresse à toutes les personnes :
- domiciliées à Bardonnex
- âgées entre 21 et 64 ans
- touchant un subside du groupe 1, 2, 3 ou 100% pour l'assurance maladie (les étudiants-es ne peuvent recevoir de Chéquier car ils bénéficient déjà d'autres rabais sur les prestations culturelles, liées à leur statut.

Ce chéquier, individuel et nominatif est remis gratuitement et dans la limite de nos disponibilités, aux ayants droit qui se présenteront à la mairie munis :
- d'une carte d'identité
- du document attestant de l'attribution d'un subside à l'assurance maladie pour l'année en cours.

www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture-toutes/chequier-culture/

Permanence impôts

DESTINÉE AUX PERSONNES DISPOSANT DE REVENUS MODESTES

- **Besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts ?**
- **Des questions relatives à votre taxation ?**
- **Des incertitudes face aux montants de vos acomptes provisionnels ?**

Une permanence-impôts est tenue dans les locaux du Service de l'action sociale et de la jeunesse de Plan-les-Ouates, tél. 022 884 69 60.

De février à juin, pour les habitant-e-s des communes de Plan-les-Ouates et Bardonnex entrant dans les barèmes visibles sur :
www.plan-les-ouates.ch/actualites/permanence-impots

Inscriptions par téléphone uniquement, au 022 884 69 60, dans la limite des places disponibles. Une participation financière de CHF 25.- par déclaration sera facturée.

La séparation de la Commune de Compesières

Depuis de nombreuses années, il n'était pas facile de concilier les intérêts de chacun. Des contestations s'élevaient dans la Commune de Compesières au sujet des revenus des terrains communaux, dont la presque totalité appartenaient en propre aux habitants d'Arare, Plan-les-Ouates et Saconnex-d'Arve.

Dès 1848, lors de l'établissement du nouveau cadastre, la question devient de plus en plus aiguë : pétitions, contre-pétitions, suggestions diverses (comme la création de deux sections distinctes dans la Commune) se succèdent.

Le moment était aussi très favorable pour obtenir la division. En effet, en novembre, le Grand Conseil a voté la division de quatre communes : Bernex-Onex-Confignon ; Soral-Laconnex ; Presinge-Puplinge ; Jussy-Gy.

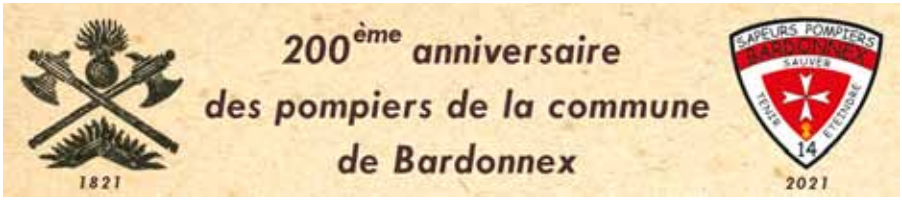

A la fin de 1850, le Conseil municipal demande la séparation pure et simple entre le haut et le bas de la commune. Finalement, devant L'impossibilité de concilier les parties, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, décrète le 16 juin 1851 : **« A dater du 1er juillet prochain, la Commune de Compesières sera divisée en deux communes, qui porteront les noms de Commune de Bardonnex et de Commune de Plan-les-Ouates »**.

Les deux communes se mettent d'accord : la pompe à incendie restera indivise jusqu'au 1er janvier 1857 et restera déposée dans le hangar à Compesières. Durant cette période intérimaire, chaque commune nommera la moitié de l'effectif de la compagnie, fixé par le règlement du 27 mars 1846, à 26 Hommes.

Bardonnex désigne le capitaine Laurent Borgel, 1 sergent, 1 caporal et 10 pompiers.
Plan-les-Ouates, 1 lieutenant Gaspard Mégevand, 1 sous-lieutenant Nicolas Lachenal, 1 caporal Jacques Delétraz et 10 pompiers.

Cinq années se passent ainsi, mais les Autorités de Plan-les-Ouates se préoccupaient d'avoir une compagnie indépendante et du matériel leur appartenant en propre. Le 6 novembre 1856 la compagnie de Plan-les-Ouates devient propriétaire, par adjudication, de la pompe à incendie achetée en 1823.

Le 17 avril 1857, le Conseil d'Etat arrête : « La commune de Bardonnex est autorisée à faire l'acquisition d'une pompe à incendie pour le prix de 2400 francs. ». Pour l'aider à faire face à cette dépense une somme de 800 francs lui est allouée, elle sera prise sur le budget de l'année, au chapitre intitulé « Subvention aux communes rurales pour les travaux extraordinaires ».

La nouvelle pompe sera fabriquée par Monsieur Ferdinand Schenk, mécanicien à Worblaufen, canton de Berne.
Le 29 mai 1857, le Département de l'Intérieur approuve la décision du Conseil municipal qui met à disposition une somme de 240 francs pour l'achat de 12 seaux à incendie en ferblanc ainsi que 3 hausse-cols d'officiers pompiers et 27 plaques avec courroie et gravure pour pompiers.
Afin de commander les hommes au service de la pompe, en novembre 1857 la commune achète 3 cornettes avec cordelière.
Avec l'arrivée de ces nouveaux équipements c'est le tout début de la **« Compagnie des Pompiers de Bardonnex »** composée de 24 hommes en février 1858. Les noms ci-dessous sont tirés du « Carnet d'appel ».

Les Cadres :

Mabut François	capitaine
Chavaz Césard	1er lieutenant
Babel Pierre	lieutenant
Gavard François	sergent-major
Babel Louis	sergent
Garcin Jean	1er caporal
Charrot Jean	2ème caporal

Les Pompiers :

Balleydier Jean	Crottet Joseph
Bastian Jean	D'Humilly Denis
Blondin Louis	Duchosal Jean-Louis
Carry Jules	Eminet Jean
Charrot Benoit	Ninet Louis
Charrot Paul	Picholet Antoine
Chavaz Jeannot	Ricard Claude
Cheneval Laurent	Rollandet François
Claret Pierre	

A suivre dans un prochain Bard'aujourd'hui !

TSources tirées de la brochure « 160 ans de lutte contre l'incendie » de Paul PULH et des archives communales.

Comité d'organisation du 200 ème anniversaire de la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex - 200@pompiers-bardonnex.ch

Colonie de vacances

« **Arc-en-Ciel** » de Plan-les-Ouates

Nous recherchons des encadrants pour les postes suivants :

- **Des directeurs-trices,**
  (Formation Responsable de camp CEMEA ou équivalent)
- **Des cuisiniers-ères**
  (Expérience en cuisine collective souhaitée)
- **Des moniteurs-trice,**
  (De préférence formé CEMA ou équivalent. Expérience dans le domaine sans formation acceptée également)
- **Des aides de cuisine / responsables des sanitaires**
  (Pas de formation spécifique demandée)

Pour s'inscrire, veuillez contacter à partir du 01.03.2022 seulement :
M. Fabrice Ndinda-Mugara : T +41 79 939 78 73
ou via le site internet : colonie-arc-en-ciel.ch/inscriptions

Chaque année, nous organisons en juillet et août 3 séjours accueillant chacun maximum 30 enfants.

Les activités sont : randonnées, jeux, bricolages et tout ce que nous avons envie de partager avec les enfants…

Lieu et dates des séjours :

Le Chalet Suisse
Chemin de Nillettaz 20
1865 Les Diablerets

www.villars-diablerets.ch/fr/P6073/le-chalet-suisse

Séjour 1 Dimanche 3 juillet au samedi 16 juillet 2022 (séjour de 2 semaines pour les enfants nés entre 2010 et 2015)

Séjour 2 Dimanche 17 juillet au samedi 6 août 2022 (séjour de 3 semaines pour enfants nés entre 2006 et 2010)

Séjour 3 Dimanche dimanche 7 août au samedi 20 août 2022 (séjour de 2 semaines pour les enfants nés entre 2010 et 2015)

Les montées et descentes se font en bus depuis Plan-les-Ouates (GE) et sont organisées par l'association

Les Inscriptions pour les enfants débuteront le 01.03.2022 via internet.
https://colonie-arc-en-ciel.ch

La paroisse catholique de Compesières est rattachée depuis une année à l'Unité pastorale qui regroupe cinq communautés : Carouge, Les Acacias, Compesières, Troinex et Veyrier.

Le Conseil de paroisse de Compesières a été complété le 29 novembre 2021. Il se compose désormais des personnes suivantes : Jean-François Mabut, PRÉSIDENT, Véronique Crettenand et Gisèle Gaud, VICE-PRÉSIDENTES, Bernard Blondin, TRÉSORIER, Christophe Cortiglia, RESPONSABLE DES BÂTIMENTS, Pierrette Sapey et Jérôme Dusonchet. Nous aurons l'occasion durant l'année de remercier l'équipe sortante. Monique Gaud, notre fidèle SECRÉTAIRE-COMPTABLE depuis des années, a souhaité remettre ses responsabilités. Annick Roman de Bardonnex a repris la COMPTABILITÉ. Karine Stachelscheid, déjà SECRÉTAIRE DES PAROISSES DE TROINEX ET VEYRIER, EST AUSSI LA SECRÉTAIRE DE COMPESIÈRES.
Notre téléphone : 022 784 03 32.
Notre adresse courriel : *compesieres@cath-ge.ch*

La salle paroissiale Saint-Sylvestre, si au 300, route de Saconnex-d'Arve (nouvelle adresse de la paroisse) accueille depuis la rentrée scolaire de septembre 2021 le restaurant de La P'tite Bouffe pour les tous petits. Nous sommes heureux que ce bâtiment, magnifiquement restauré, permette à ces enfants de se sentir un peu comme les hôtes des chevaliers de Malte, qui ont habité le château de Compesières pendant des siècles, comme en témoigne le musée qui leur est dédié au 2e étage de l'édifice et qu'on peut visiter sur réservation. La salle peut être louée à des tarifs ajustés, réduits de 10% pour les habitants de notre commune.

Merci de consulter notre site *https://compesieresinfo.blog.tdg.ch* pour de plus amples informations sur nos activités.
Inscrivez-vous pour recevoir notre InfoLettre.

Prochaines messes à 10h à Compesières :

- **Compesières** 13 février, 27 février, 13 mars, 27 mars.

Célébrations de Pâques :

- **Compesières** La fête de Pâques aura lieu le 17 avril à 10h. (Tous les horaires des messes du monde se trouvent sur www.theodia.org)

Festival des Musicales : 8, 9 et 10 avril 2022

à retenir...

Écopoint de Fémé

Nous vous rappelons que seuls les déchets illustrés ci-dessous peuvent être déposés à la déchetterie de Fémé, route de Fémé 31, entre les villages de Charrot et de Landecy.

TOUT DEPOT HORS DES BENNES EST STRICTEMENT INTERDIT

Écopoints et points de récupération

A Croix-de-Rozon :
Chemin d'Archamps, Bossenaz : verre, papier, PET, déchets organiques, alu et fer blanc.
Route des Hospitaliers : ordures ménagères, déchets organiques, verre, papier, alu et fer blanc, PET, piles et capsules de café.
A Charrot :
Stade Alfred-Comoli : ordures ménagères, déchets organiques, verre, papier, alu et fer blanc, PET, piles et capsules de café.
3 Points de récupération aux extrémités et au coeur du village.
A Compesières, au hangar : ordures ménagères, verre, papier, déchets organiques, PET, alu et fer blanc.

Levée des ordures ménagères
Le mardi et le vendredi.

A Charrot, uniquement le mardi.

Prochaines levées des encombrants en 2022

12 mars	17 septembre
21 mai	5 novembre
2 juillet	

Sont exclus des ramassages de ferraille et objets encombrants :

1. les voitures,
2. les matériaux de construction tels que briques de construction, les déchets de ciment, gravats, etc,
3. les fûts pleins d'huile usée (les fûts vides sont pris),
4. les déchets industriels des entreprises

RAPPEL : Tous les matelas, canapés, divans et fauteuils doivent être hermétiquement emballés avant leur dépôt, la veille des levées des encombrants, aux emplacements habituels. Sacs en vente à la mairie.

Levée du verre
En porte à porte , dernier mardi du mois.

N'oubliez pas d'enlever les bouchons des bouteilles et les couvercles des bocaux.

Levée des déchets verts et Biodéchets

Chaque lundi en porte-à-porte

Levée du papier
En porte à porte, deuxième et dernier mardi du mois.

Attention, à Charrot, uniquement le dernier mardi du mois

3 Espaces Récupération : Châtillon - La Praille - Les Châtats

HORAIRES pour tous les ESREC : Châtillon - La Praille - Les Châtats

Horaires standard (mars à octobre)

- Lundi : fermé
- Mardi au vendredi : de 15h à 19h
- Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h

Horaires d'hiver (novembre à février)

- Lundi : fermé
- Mardi au vendredi : de 14h à 17h
- Samedi, dimanche et fériés : de 10 h à 17 h

Pensez-y, Pensez tri !!

Pour toute information complémentaire, Info-service

Info-Service
022 546 76 00

www.ge.ch/comment-trier-ses-dechets

Besoin d'infos plus détaillées sur les ESREC, les déchets ou l'environnement ?

Bibliobus 2022 (jeudi)

17 mars	1er septembre
14 avril	29 septembre
12 mai	27 octobre
9 juin	24 novembre
7 juillet	22 décembre

Sécurité
Patrouille de surveillance GPA : 0844 10 53 30

Police municipale de Plan-les-Ouates : 022 884 64 50

Poste de police de Carouge : 022 427 66 10

MAIRIE DE BARDONNEX
COMMANDERIE DE COMPESIÈRES
99 ROUTE DE CUGNY
1257 COMPESIÈRES

TÉL.: **022 721 02 20**
FAX: **022 721 02 29**

info@bardonnex.ch
www.bardonnex.ch

LA MAIRIE EST OUVERTE

LUNDI	08H30	-	14H00
MARDI	08H30	-	12H00
	15H30	-	18H30
JEUDI	08H30	-	12H00

NO 99 FÉVRIER 2022
1150 EXEMPLAIRES
JOURNAL IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ.
EDITEUR: MAIRIE DE BARDONNEX
IMPRESSION: MAIRIE DE BARDONNEX
GRAPHISME: WWW.BACCUP.CH